



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1515

Lyon 7e - Zone d'aménagement concerté du quartier central de Gerland - Approbation de l'avenant n° 1 au bail à construction consenti initialement à la société SODES - EI 07261

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1515 - LYON 7E - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU QUARTIER CENTRAL DE GERLAND - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI INITIALEMENT A LA SOCIETE SODES - EI 07261 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier central de Gerland a été conduite en régie directe par la Communauté urbaine, sur des terrains initialement propriété de la Ville de Lyon. La réalisation du programme de cette opération a été effectuée par le biais de baux à construction, rétrocédés par la suite à la Ville de Lyon, à l'achèvement de la ZAC, conformément à la délibération n° 99/3907 du 31 mai 1999.

La Communauté urbaine avait ainsi consenti à la société de développement, d'équipements et de Services (SODES), un bail à construction d'une durée de 50 ans, soit du 1^{er} juin 1987 au 31 mai 2037, portant sur le volume 2 « Supermarché – Bâtiment 7 et rez-de-chaussée Bâtiment 8 et 3 Sud », tel qu'identifié à l'état descriptif de division en volumes dressé en janvier 1987, inclus dans un ensemble immobilier situé 19, 22, 25, 27 et 28 Place des Pavillons et 62, 64, 66, 68 et 73 allée d'Italie dans le 7^{ème} arrondissement.

La SODES avait l'obligation de conserver cette affectation de supermarché jusqu'à la fin du bail, étant précisé qu'à cette échéance, en 2037, elle deviendra propriétaire du volume. Les droits au bail à construction ont depuis été cédés à diverses reprises, étant précisé que c'est la société DHOKKO qui en est titulaire à ce jour.

Le supermarché Casino, qui occupait les locaux compris dans le volume 2 ci-dessus mentionné, est aujourd'hui relocalisé sur l'avenue Debourg. Il laisse donc une surface commerciale vacante de plus de 1 400 m² qu'il convient de recommercialiser.

L'objectif, pour la Ville de Lyon, est d'attirer, dans ce secteur géographique, une « locomotive commerciale » drainant une clientèle en dehors de sa zone de polarité commerciale. Or, la destination très encadrée du volume 2, figurant aujourd'hui au bail à construction, interdit de disposer d'une offre élargie de propositions d'implantations commerciales sur ce site.

Il est donc proposé, dans le cadre d'un avenant n° 1 au bail à construction, de destiner dorénavant le volume 2 à des « activités commerciales de toutes natures hors restauration » permettant également l'accueil d'enseignes non alimentaires.

Vu la délibération n° 99/3907 du 31 mai 1999 ;

Madame la Maire du 7^{ème} arrondissement ayant été consultée par courrier en date du 20 décembre 2021;

Vu le projet d'avenant n° 1 du bail à construction du 1^{er} juin 1987 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 au bail à construction en date du 1^{er} juin 1987, ayant pour objet de modifier l'usage du volume 2 en « activités commerciales hors restauration » est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET